

Dossier



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

**Coopérative des Sylviculteurs  
d'Alsace**  
2 rue de Rome  
67300 SCHILTIGHEIM

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ  
Tél. : 03 87 28 30 87  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
Réf. : AS/

**Objet : Dossier de déclaration concernant  
L'exploitation forestière et de débardage des bois  
avec franchissement du cours d'eau du  
« Rehbach »**  
PJ Fiche descriptive des travaux

Metz, le 16 juin 2014

D.D.T Délégation 4 <sup>e</sup> de SARREGUEMINES		
26 JUIN 2014		
Chef Délégation	Adjoint	Chef Pôle

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **L'exploitation forestière et de débardage des bois avec franchissement du ruisseau du « Rehbach »**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 09 mai 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Baerenthal où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE